

Cahors, le

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, publiée au journal officiel du 9 juillet 2013, engage résolument le système éducatif sur la voie de la modernisation au service de la réussite de tous les élèves. Elle pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive et elle vise à créer l'élévation du niveau de tous les jeunes et à lutter contre les inégalités.

**CABINET**

Référence  
cab/jgl-el/140717

Arrivé récemment dans le département du Lot, je m'inscris pleinement dans la continuité de l'action engagée par mon prédécesseur en ce qui concerne l'évolution du maillage territorial de l'enseignement du premier degré et dans la conduite des réformes de l'institution scolaire.

Les données de l'année scolaire 2013/2014 font état que 62 % des écoles du département sont des écoles à 1 ou 2 classe(s).

Je connais l'engagement des professeurs des écoles et le haut niveau de compétence qu'ils mobilisent au quotidien dans ces écoles pour guider les élèves de plusieurs niveaux sur la voie des apprentissages et de la réussite. Toutefois, cette mobilisation pourrait être pleinement optimisée par une organisation structurelle de l'École en partie modifiée.

En effet, massivement organisé en regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés, le système éducatif de notre département gagnerait assurément en efficacité en matière d'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences renforcées et en matière d'ambitions scolaires renouvelées en se structurant habilement sous forme de regroupements pédagogiques intercommunaux intégrés.

Lors des opérations de préparation de la rentrée 2014, la forte mobilisation des députés et des sénateurs du Lot et l'engagement pris à travailler sur un nouveau maillage territorial avaient conduit le ministre de l'Éducation nationale et la rectrice de l'académie de Toulouse à accepter de limiter la restriction d'emploi de moins 8 postes à moins 4 postes.

Notre département conserve un taux d'encadrement très important et reste aujourd'hui au troisième rang national de la couverture territoriale en matière scolaire avec 13,2 écoles pour 10000 habitants, après la Lozère et la Creuse.

Il est important que nous engagions ensemble ce travail de réorganisation dès la rentrée prochaine. Les faibles effectifs de certaines écoles de ce bassin nécessitent aujourd'hui de réviser leur implantation afin de fluidifier les opérations de carte scolaire qui suivront.

Je sais combien cette question est complexe et sensible au sein de chacune des communes, mais l'efficacité pédagogique attendue et les faibles effectifs scolaires doivent nous conduire à nous pencher collectivement sur ce sujet.

Je souhaite engager cette réflexion avec vous-même et les maires des communes voisines pour envisager un maillage rénové de l'École sur votre bassin de vie.

Je vous propose que nous puissions nous rencontrer dès les premières semaines de septembre prochain afin que nos échanges s'inscrivent davantage dans un programme

Dossier suivi par  
E. Lagreze  
Téléphone  
05 67 76 54 86  
Fax  
05 67 76 54 73  
Mél.

cabinet46@ac-toulouse.fr

Cité administrative  
Quai Cavaignac  
BP 276  
46005 Cahors cedex 9

pluri annuel, déconnecté totalement des opérations de préparation de rentrée 2015 qui se dérouleront, quant à elles, dès novembre 2014.



Cette invitation à une réflexion collective a pour ambition et motivation principales de développer un système éducatif de proximité où la mutualisation des énergies et des ressources conduira à mieux faire vivre la refondation de l'Ecole de la République, à apporter une réponse mieux adaptée en matière d'éducation artistique et culturelle, d'éducation au numérique, d'éducation au développement durable, de développement des langues vivantes, des compétences scientifiques.

**2/2**

Une organisation renouvelée garantira une dynamique d'équipe pédagogique plus importante, la mise en place de projets d'école plus ambitieux, une concertation des enseignants en plus grande proximité, essentielle à l'enrichissement de leurs compétences professionnelles. C'est aussi le gage du déploiement possible du dispositif « plus de maître que de classe » visant à apporter des réponses toujours plus adaptées aux enfants en difficulté d'apprentissage et à construire une réelle personnalisation de leurs parcours.

Je souhaite que les travaux qui auraient déjà été engagés sous l'impulsion de l'Inspecteur de l'Education nationale et qui seront poursuivis lors de nos prochaines rencontres, soient transcrits sous la forme d'une déclaration d'intention, qui sera, assurément, la base essentielle des prochains dialogues de gestion bilatéraux entre l'académie de Toulouse et le Ministère de l'Education nationale.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun et la mobilisation de tous au service d'une école renouvelée, accompagnant au mieux tous ses élèves sur la voie des progrès, du développement et de leur épanouissement.

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Education nationale du Lot,

Guillaume LECUIVRE